



MONS HAINAUT NATATION

ASBL

Club de Natation Affilié à la FFBN/FRBN matricule 465

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

LES MEMBRES :

Sont membres de l'association pour la saison en cours toutes les personnes qui sont en ordre de cotisation et inscrites dans la liste des membres.

Les cotisations sont exigibles dès le premier jour d'inscription et aucune personne non-inscrite ne peut accéder aux installations durant les horaires alloués au club.

Chaque membre recevra le présent règlement et s'engagera par le fait du paiement de sa cotisation à en respecter scrupuleusement son contenu.

Un membre peut être exclu du club temporairement ou définitivement par décision du Comité d'Administration du Club sans pouvoir demander quelque remboursement que ce soit.

LES COTISATIONS :

Plusieurs tarifs sont proposés selon l'âge et le nombre de membres de la famille inscrits. Ils sont fixés lors de la réunion du Conseil d'Administration de début de saison.

Il est possible de régler la cotisation en 2 fois Septembre et Janvier.

Les cotisations peuvent également être payées en 10 mensualités égales et à dates fixes.

N'hésitez pas à contacter la trésorière (deboudt.francine@skynet.be) pour d'éventuelles dispositions particulières.

. Le N° de Compte Bancaire du MHN est le : **BE54 0688 9143 7097 – BIC GKCCBEBB**

LES INSTALLATIONS :

Elles sont mises à disposition du club par LAGO MONS la piscine du Grand Large et il est impératif de respecter les horaires alloués, de laisser les lieux propres, de ranger le matériel et de respecter le personnel de l'établissement.

Le respect de la répartition des vestiaires (Garçons et Filles) est obligatoire.

LES ENTRAINEMENTS :

Chaque entraîneur est responsable du bon déroulement de sa séance, du respect des installations et doit faire régner l'ordre et le respect de tous dans son groupe.

Les pratiquants doivent arriver à l'heure de début de la séance sauf en cas d'impossibilité dont l'entraîneur doit être informé. Aucun pratiquant n'est autorisé à quitter la séance avant la fin de celle-ci sauf autorisation expresse de l'entraîneur. Aucun pratiquant ne peut prendre part aux entraînements sans être inscrit au club.

Les entraîneurs ont le loisir d'exclure pour la séance tout pratiquant qui n'aurait pas un comportement correct et normal et peut solliciter son exclusion temporaire ou définitive au conseil d'administration qui statuera et prendra toutes décisions nécessaires, définitives et irréversibles

LES COMPETITIONS :

Le club est une association sportive et son but précise que celle-ci est dirigée vers la compétition (*Natation Sportive uniquement*). Les entraîneurs définissent en début de saison un programme « prévisionnel » des compétitions, des aménagements pouvant être fait au fil de la saison. Deux types de compétitions seront au planning :

- Compétitions obligatoires : Les pratiquants s'engagent à participer aux compétitions et aucun nageur, sauf avis médical, n'en sera dispensé s'il y est convoqué.
- Compétitions d'animation : Le secrétariat sportif (Harry Gilbert) via mail informe les pratiquants des dates et lieux de compétitions. Les pratiquants doivent confirmer leur participation dans les 3 jours suivant la réception de la note d'information. Sans confirmation, l'inscription ne sera pas effective.

Dans toutes les situations, en cas d'indisponibilité pour raison impérieuse (maladie), Harry doit être averti 48 h avant le début de la compétition par mail.

En cas de non-respect de cette obligation, l'entraîneur responsable du club peut suspendre le pratiquant pour une ou plusieurs compétitions et même demander au Conseil d'Administration son exclusion définitive. L'amende fédérale sera également appliquée aux fautifs.

Lors des compétitions, et afin de consolider l'esprit de groupe, les nageurs auront l'obligation de rester impérativement auprès des entraîneurs. Seul seront admis auprès des nageurs et entraîneurs, les délégués, ainsi que le secrétaire sportif.

LES EQUIPEMENTS CLUB :

Le club met à disposition des membres, suivant les dotations de notre sponsor ARENA des équipements. Cette saison l'équipement de base comportera un bonnet de bain, un short et un tee-shirt. Il est demandé en contrepartie de porter obligatoirement ceux-ci lors des compétitions, cérémonies officielles, conférence de presse et sur les podiums.

L'association est sponsorisée par ARENA qui supporte une partie des frais d'équipement, il est obligatoire de nager en ARENA durant les compétitions.

Des ventes de matériels sont réalisées régulièrement par notre sponsor au sein des piscines. Des remises sont accordées aux membres de notre association.

LES OFFICIELS :

L'association est dans l'obligation de déléguer des officiels durant les compétitions afin d'assurer le rôle de chronométreurs et juges officiels. En cas de non-respect de cette obligation l'association paie des pénalités à la fédération.

Règlements Fédéraux à respecter :

1 à 10 nageurs : 1 officiel / 11 à 20 nageurs : 2 officiels / 21 à 30 nageurs : 3 officiels - + de 30 nageurs : 4 officiels

Les Officiels du club (chronométreurs – juges) s'engagent à officier lorsqu'il sera nécessaire. Un tee-shirt d'officiel sera donné à chacun d'entre eux.

REGLEMENT STATUTAIRE :

L'association est composée des membres effectifs individuels qui sont au nombre de 9 pour l'instant et ne peuvent être supérieur à 16 comme le mentionne les statuts.

A ce jour les membres effectifs sont :

Jean Finet (Président)
Eric Willaye (Vice-Président)
Rudy Levêque (Secrétaire Général)
Harry Gilbert (Secrétaire Sportif)
Francine Deboudt (Trésorière)
Nathalie Beeckman (Responsable Equipement)
Sylvie Monbaliu (Responsable Equipement)
Frédéric Lemal (Festivités)
Belinda Lemaire (Festivités)

Des bénévoles soutiennent également l'association et leur aide est précieuse pour l'organisation des compétitions et des événements.

L'association dispose de deux organes de gestion, l'assemblée générale (AG) et le conseil d'administration (CA).

L'assemblée Générale gère le fonctionnement général de l'association (nomination des membres effectifs, démissions, modification des statuts..) et le conseil d'Administration gère le fonctionnement opérationnel de l'association.

Dans notre organisation les 10 membres effectifs siègent à l'AG et au CA. Le mandat des administrateurs au CA a une durée de 2 ans reconductible. Le renouvellement du CA est assuré par moitié tous les ans.

Afin d'être élu dans le CA, il faut avoir plus de 18 ans, être affilié à l'association et élu à la majorité par l'Assemblée Générale des membres.

Une « commission des fêtes et organisation » est prévue dans nos statuts mais inactive à présent faute de bénévoles. Cette commission organise fêtes, tombolas etc. afin d'aider au bon fonctionnement de l'association.

Communication :

L'ensemble des membres mentionnés ci-dessous sont à votre disposition pour toute communication.

Plus spécifiquement :

Général, divers : Jean Finet (finet.jean@skynet.be)

Rudy Levêque (rudy.leveque@hartmann.info)

Éléments Sportifs : Eric Tilman (tilman1968@hotmail.com)

Justine Leveque (justineleveque97@msn.com)

Organisation Compétition : Harry Gilbert (hgilbert210302@outlook.com)

Information financière : Francine Deboudt (deboudt.francine@skynet.be)

L'association dispose d'une page groupe MHN sur Facebook permettant aux membres de communiquer rapidement dans le respect de chacun. Toute communication jugée incorrecte et irrespectueuse sera sanctionnée immédiatement par une exclusion du groupe Facebook et potentiellement d'une exclusion de l'association sur décision du conseil d'administration.

Validation du présent règlement

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'Administration du Club sur présentation de son Président le **13 décembre 2018**

Il sera mis à jour chaque année à l'issue de la réunion du Comité d'Administration de début de saison ainsi que le montant des cotisations et les grilles d'accès à la section compétition.